

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU MARDI 14 MARS 2023

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal extraordinaire.

Conseillers présents : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William
 et Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève,
 SEMENE Marie-Ange

Secrétaire de séance : IMART Thierry

Absents excusés : PIGASSE Thomas procuration à DELSOL Yannick
 STURMEL Philippe procuration à ANDRÉ Christian
 POUPOT Mary procuration à DUCROS Lucie
Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 37 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Vente d'un local place du Belvédère

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2022-24 du 7 juin 2022, le Conseil municipal l'a autorisé à mener la procédure de vente du local commercial qui se situe 1 chemin de Lauzerville au Belvédère à Aigrefeuille avec deux acquéreurs.

Or, il s'avère que la procédure avec les kinésithérapeutes n'a pas abouti.

Quant au médecin Madame Sarah DUFLOT, elle propose une nouvelle offre comme suit :

Mme DUFLOT souhaite une surface de 51.23 m2 dans l'œuvre soit 47.69 m2 de surface de plancher. L'offre de prix est de 68000€ TTC net vendeur (56666.67€HT) et les frais de rédaction restent à la charge de l'acquéreur.

Les conditions suspensives proposées sont les suivantes :

- Obtention d'un financement avec un apport à la hauteur de 30%
- Obtention d'une autorisation pour la mise en place d'un bloc de climatisation extérieur
- Obtention d'une autorisation pour percement d'une extraction de VMC en façade
- Obtention d'une autorisation pour pose d'une paroi aluminium en lieu et place d'une paroi vitrée (même RAL que les menuiseries existantes)
- Obtention d'une autorisation pour mise en place d'un film afin de flouter les parois vitrées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la division de la division en volume en modifiant les fractions 3b et 4b et à continuer la procédure de vente du local dans les conditions énoncées ci-dessus.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 21 h 00

Signature



Christian ANDRÉ
 Maire d'Aigrefeuille